

Emmanuel Wallon

Professeur de sociologie politique – Bureau F 346
200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex
Secrétariat du master : Suzane KOUYATÉ- Pôle universitaire Léonard de Vinci (PULV),
La Défense : E651/B (Bureau E651/B - Téléphone : 01-41-16-73-87)
UFR DSP - Bureau F 131
200, avenue de la République, 92001 Nanterre cedex
Tél.: 01-40-97-77-03 - Fax : 01 40 97 47 82 - gkoyate@u-paris10.fr

Master de SCIENCE POLITIQUE
M2 professionnel - parcours GESTION des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
M2 recherche - parcours SOCIOLOGIE POLITIQUE

3JSPY118 - **Culture et territoires**

Programme du séminaire
(13 séances de deux heures à Paris Ouest Nanterre)

Présentation

Après avoir rappelé les fondements de l'action publique dans le domaine culturel, le séminaire procède à une analyse en détail de la répartition des compétences entre les collectivités, selon les disciplines et les missions. Arguments identitaires à l'échelle d'un territoire, stimulants dans la concurrence économique entre les villes, ou encore instruments d'une ambition plus globale ? Les politiques culturelles communales et intercommunales, départementales et/ou régionales sont questionnées dans leurs principes, leurs objectifs, leurs méthodes, leur financement et leurs effets, à travers des exemples et des enquêtes.

1. Introduction

Le champ culturel, du communal au national : les paradoxes de la « glocalisation ». Les origines de l'intervention territoriale dans le domaine culturel.

2. Etat précepteur ou Etat mécène :

Instruction publique, beaux-arts, éducation populaire, affaires culturelles et développement culturel : l'évolution des doctrines, des méthodes et des moyens depuis la IIIe République.

2. Un ministère comme les autres ?

Les missions de l'Etat. L'organisation centrale du ministère de la Culture. et la déconcentration. La contribution des autres ministères à l'action culturelle.

4. Place des arts

Les responsabilités municipales dans les différents types d'agglomérations. L'action culturelle en milieu rural. Les compétences intercommunales.

5. Faire cité

La culture dans les politiques urbaines.
Actions de quartier et dynamiques métropolitaines.

6. L'échelle des compétences

Les responsabilités culturelles des départements et des régions dans le cadre de la réforme territoriale.

Les modalités de coopération entre les divers niveaux de collectivités publiques.

7. Des acteurs et des outils

Le rôle des associations, l'autonomie des établissements et l'implication des professions. Les modes de gestion des services culturels locaux.

8. La valorisation du patrimoine

Les monuments, les musées et les collections d'arts plastiques :
gisements de mémoire et banques d'images en mains publiques ?

9. De l'écrit à l'écran

Le rôle des collectivités vis-à-vis des archives, des bibliothèques et de l'édition.

Le cinéma, l'audiovisuel et les industries culturelles en région.

10. Disciplines et indisciplines du spectacle vivant

Musique, théâtre, opéra, danse, cirque, arts de la rue : un service public ?

L'économie festivalière.

11. L'impératif pédagogique

L'encadrement des amateurs, les enseignements artistiques et la formation professionnelle. L'éducation artistique et l'action culturelle en milieu scolaire et universitaire.

12. Du local au mondial

Du jumelage au partenariat transfrontalier.

Le rôle culturel des collectivités territoriales dans l'Union européenne.

13. Conclusion

Fait du prince ou démocratie de proximité.

Aspirations locales et échanges internationaux.

Contrôle continu : Préparation et remise à la dernière séance d'une note de synthèse de cinq pages, appuyée sur un dossier constitué par l'étudiant(e) à travers une recherche documentaire et une enquête de terrain. La note finale attribuée à ce devoir sera pondérée par une note de participation générale ainsi qu'une note de présentation orale de l'enquête en cours (exposé de 10 mn maximum).

Bibliographie et ressources en ligne sur les politiques culturelles territoriales fournies sur le site <http://e.wallon.free.fr> (à la rubrique Documentation).